

Citoyens et citoyennes

Autor(en): **Mogeon, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 43

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.
Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 23 octobre 1920. — Commune de Corseaux (Mérine). — La légende du thé. — Lo Vilhio Dêvesa : La Novalla Mouda (Marc à Louis du Conteur). — Citoyens et citoyennes (L. Mogeon). — L'origine du couvre-feu (Henri Mersine). — Pas si mauvais que ça (J. M.) Bourg St-Maurice. — FEUILLETON : Loion va chez les fous, suite G. Héritier. — Pensée d'automne (R. Molles).

ARMOIRIES COMMUNALES



COMMUNE DE CORSEAUX

Corseaux a un écusson bleu, sur lequel se détache un cœur rouge, sous celui-ci deux étoiles d'or sur une ligne horizontale, et sous celles-ci un croissant d'or, les pointes regardant le haut de l'écusson.



Corsier (Vevey). — Le médaillon cantonal possède un sceau de Corsier sur lequel est un écu qui porte un cœur surmonté d'une étoile. Une channe de communion de Corsier porte un ovale dans lequel est inscrit un cœur et au-dessous l'inscription *Corsier 1767*. Dans la salle municipale de Corsier un dessin représente les armoiries en usage : un écu blanc avec un cœur rouge sous lequel deux mains droites se serrent (ce que l'on appelle en langage héraldique *une foi*) ; le tiers supérieur de l'écu est bleu avec trois étoiles d'argent percées horizontalement.



Chardonne. — Les armes de cette commune se trouvent gravées sur des channes de 1627 servant à la communion, et sur une pierre encastrée dans la tour de l'église. Ce sont des armes parlantes, elles représentent trois monts, de chaque mont s'élève une plante de chardon fleuri, au sommet des deux chardons extérieurs est perché un chardonneret picorant la fleur du chardon central. *Mérine.*

LA LÉGENDE DU THÉ

UNE pieuse légende chinoise donne au thé une singulière origine.

500 ans avant notre ère, vivait un pieux personnage du nom de Durma.

Touché de l'ignorance des habitants du Céleste-Empire, il entreprit de leur révéler la parole divine ; le saint homme partit pour sa mission sans provisions et se confiant à la protection des dieux.

Un jour, épuisé de fatigue et de faim, il tomba sur le sol et s'endormit. A son réveil, honteux d'avoir faibli et d'avoir un instant cédé à la nature, il s'arracha les sourcils pour se punir et les jeta autour de lui.

Aussitôt, des arbustes gracieux sortirent du sol. Le saint, stupéfait, goûta aux feuilles nées de ses sourcils, ces feuilles lui parurent fort agréables et rendirent la vigueur à son corps et à son esprit.

Et c'est lui qui propagea la plante qui « réjouit sans enivrer ».

Si cette légende est vraie, le thé devrait se donner pour rien au lieu de se vendre... car une plante qui pousse en semant des *sourcils*... doit nécessairement se donner... à l'œil !

Vieilles connaissances. — Au tribunal :

Le Président. — Votre figure ne m'est pas inconnue. L'Accusé. — La vôtre non plus, mon Président.



LA NOVALLA MOUDA



Le tot parâi oquie que tsandze bin soveint, la mouda, quasu atant que elliau que l'acutant et que la suivant. Lo vilhio revî avâi bin raison :

*La mouda, lè fenne, l'œuvra et la fortèna
Virant quemet la lena.*

L'è risibillo de cein vère. Onn'annâfe, lè fenne l'ant lo cotson catsi pè lo collet de la casaquâ ao bin dau casquin, qu'on lau vâi pas pi lè z'orolhie ; l'annâfe d'apri, la mouda l'a tsandzi et lè cazevinka n'ant pe min de collet Aobin lè gredon sant tant grand que l'écovant la tserrâire : 6 mâi apri, la trainâfe l'a vitu et on vâi lè grellhie dau pi. Dâi iadzo, l'è on pucheint coussin qu'on bete per derrâi, que s'applique ao bas de la rita, su lè djoûte, et que busse lo cotillon quasu on pi pe lève que la pi ; lo tsautain que vindrâi, ellî faux-lutut l'è via et l'è lè z'hâillon que pliaquant su la pi et qu'on pao châidre ao bin devenâ ti lè monton et lè derupite de la carcasse. Et lo corset, assebin ! Stau z'an passâ, lè fenne sè serrâvant lo veintro et fasant gonfliâ la devantîere, qu'on arâi djurâ qu'on lau z'avâi doutâ lè boui po lè betâ dein lo corset. Ora l'è lo contréro, on sè serre pe rein mè et noutrè dame l'ant gros pètro et estoma plliata. Ne vu rein dere dâi solâ, cein sarâi asse grand â racontâ que lè talon d'ora et houit priðzo dau djonno ne sarant pas asse grand po vu dere cein bin adrâ. Et por quant âi tsausson, l'âmo mi mè quâizi.

La mouda ora, â cein que parâit, l'è d'avâi dâi gredon destra court, quemet lè robe dâi z'écoullire, de fère vère sè dzênâo — se l'ètant ti galé quemet elliau â la bolondzire, ne sarâi oncora rein — de betâ su la pi dâi tsambe dâi tsausson que l'ant dâi maille quemet lè felâ, ao bin lè berfou qu'on porte lè dzenelhie ao martsî, et d'infatâ sè piaute dem dâi solâ â mandze. Du que lo d'avau de la dzein l'è dinse dèveti, po que sâi pas trau differeint, on sè dèvite assebin lo d'amon ; pe min de collet, dâi za-que que sant feindye per derrâi tant qu'âo mâitet de la rita, et copâie devânt tant que... l'âmo mi pas vo dere tant que iô : vo mè derâ que su on mauh'on-nîto.

Vu vo z'ein racontâ de ienâ.

L'autr'hi, lâi avâi onna fita dein on biau pâilo qu'on l'âi dit on salon. Lâi avâi on moui de fenne que l'ètant veyte quemet vo z'è de, et que montrâvant lo bas de lau coussie et lau nènaille. Et pu lâi avâi assebin quaque monsu que l'avant met dâi zaque â lame, dâi tsausse que tsesivant su lè solâ ; pè lè man, de elliau metanne que l'ant dâi dâ et que lè dzein de sorta ie diant dâi gant, dâi collet de tse-mise tant qu'âi z'orolhie. L'avant invitâ po ellia fita, 'na brava dzein : on monsu d'â respectâ que l'avâi z'on zu ètà michounéro, ministre se vo volâ, pè vè lè nègre de l'Afrique. Lè z'autro monsu l'ètant dâi dzein dau payi. Ti elliau ziquie, quand l'è que l'ant vu elliau damette que motrâvant lau dzênâo gottrou et lau z'atriau, l'ant coumeinci â sè sorire et â avâi on bocon vergogne. Lâi avâi rein que le michounéro

que cein lâi fasâi rein : l'ètai asse tranquille qu'on èstatue. Onna dama, que l'ètai la mè dèvetya de tote, va vè lo michounéro et lâi fâ dinse :

— Estiâsâ-no bin, monsu, de no motrâ dein ellî l'ètai, mâ l'è noutrè cosandâire que no dèvitant dinse.

— Oh ! so repond lo michounéro, cein ne m'è-pouâire pas de vo vère avoué la devantîere sein borancello. Su accotoumâ â guegni lè dzein pas tant vetu : l'è vitu treinte ans permi lè sauvadzo !

Marc à Louis du Conteur.



CITOYENS ET CITOYENNES

DEPUIS quelque temps, le *Conteur* est l'organe de l'Association des Vaudoises, dont le caractère patriotique n'échappe à personne. Les Vaudoises, dans leur gracieux costume, discourent, font des cortèges, démontrent que la femme, tout en restant la fidèle gardienne du foyer et des bonnes traditions, aime les manifestations publiques.

Il ne faudrait pas croire que ce goût lui soit venu brusquement. A l'époque de la révolution vaudoise, les *Amis de la Liberté*, qui siégeaient au temple de St-Laurent, collaboraient avec le beau sexe à l'œuvre régénératrice. Nous avons ici même donné quelques détails, qui ont été précisés par le fin connaisseur lausannois, M. Georges-A. Bridel¹.

Les gens du Chenit avaient eux aussi fondé un club révolutionnaire pour lutter contre l'entreprise de ceux qui voulaient faire entrer la Vallée dans ce que l'on a appelé la « Vendée du Mont Suchet », parce que le centre du mouvement se trouvait à Ste-Croix et environs. La République Lémannique, proclamée le 24 janvier sur la Palud, trouva vite l'adhésion du pays. Cependant, ce n'est que le 27 janvier que la Vallée adhéra. Aussitôt on tint des assemblées publiques auxquelles les femmes étaient invitées au même titre que les hommes. Mais la vague révolutionnaire n'emportait pas tout. Les principes du christianisme demeuraient. Qu'on en juge par cette « profession de foi politique » de la Société des Amis de la Liberté du Chenit, siégeant au Brassus, envoyée le 5 mai 1798 à la Chambre administrative du Léman :

La Société des Amis de la Liberté du Chenit croit :

1° Que la liberté est le premier des biens de l'homme ; mais qu'elle n'est rien chez les peuples corrompus et que pour jouir du bonheur qu'elle procure, il faut avoir des mœurs.

2° Elle croit que la base des bonnes mœurs se trouve pleinement et tout entière dans l'Evangile de Jésus-Christ : que le devoir le plus sacré d'un bon citoyen est de faire connaître et de pratiquer lui-même les vertus qui y sont enseignées et d'inspirer à ses frères, autant qu'il est en lui, un profond respect pour la sublime morale qu'il contient... »

¹ Voir *Conteur* 1920, n° 7 et 9. Le buste de J.-J. Rousseau au temple de St-Laurent.

Suivent d'autres déclarations qui se résument en ceci : marcher dans la carrière des vertus sociales, entière soumission aux lois, respect aux autorités constituées, mais sans crainte servile.

Le 10 juin 1798, trois citoyennes du Brassus se présentent dans la salle de la Société. Une musique les précède. Que viennent-elles faire ? Présenter une bannière tricolore qu'elles ont préparée elles-mêmes. Et voici le petit discours que l'une de ces trois citoyennes prononce :

« Société de frères et d'amis, que forma l'amour de la patrie et de la liberté ! Recevez de nos mains cet étendard dont vous voulûtes bien nous confier l'arrangement. Puissent ces trois couleurs dont l'éclat réuni ravit tous les cœurs être à jamais le symbole de la réunion pour tous les enfants de l'Helvétie et le gage du bonheur commun.

» Société de républicains ! L'épouvantail du crime et de la tyrannie ! Agréez l'offre sincère que nous vous faisons aujourd'hui de nous occuper avec zèle de tout ce que vous voudrez bien confier à notre amour pour la patrie.

» Nous viendrons toujours dans ce sanctuaire de l'égalité profiter de vos instructions républicaines ; l'ordre, la décence, le respect pour les mœurs que vous y faites régner nous y invitent sans cesse.

» Puissions-nous tous ensemble former sous ce drapeau une école de vertu et de patriotisme, et vive la République !... »

Pourrait-on dire mieux en 1920 ?

Mais à ces viriles... pardon, mesdames... à ces féminines paroles, empreintes de si nobles sentiments, le président de l'assemblée ne pouvait pas rester muet, il lui fallait remercier convenablement les aimables représentantes :

« Citoyennes ! vous avez une part bien méritée au respect et à l'estime que nous portons à votre sexe. La candeur, la modestie et les vertus, qui sont le plus brillant apanage des républicains sont aussi votre partage.

» C'est donc à des mains pures que nous avons confié le soin de façonner l'étendard sacré, que votre présence embellit encore aux yeux de cette assemblée. La parfaite exécution de ce travail précieux répond bien à l'idée que nous avions conçue de votre génie, guidé par votre enthousiasme républicain.

» Vous venez de rendre justice aux Amis de la Liberté, en applaudissant à la décence et à la moralité qui règne dans cette assemblée ; oui, chères concitoyennes, jamais la licence ne souillera parmi nous la douce liberté : autant celle-ci nous est chère, autant celle-là qui est le fléau, fait horreur aux vrais patriotes.

» L'Assemblée reçoit avec une joie bien pure les offres obligantes que vous lui faites si gracieusement. C'est en son nom que je reçois avec transport ce drapeau aux couleurs helvétiques ; nous le regardons comme un présage assuré de la réunion générale de tous nos frères à la cause sacrée de la liberté et de l'égalité.

» Permettez, dignes républicaines, que je vous témoigne la satisfaction de l'assemblée par un embrassement fraternel... (On s'embrassait beaucoup du temps de la révolution.)

» Portez à vos concitoyennes l'assurance de notre estime, en les invitant à nous aider à avancer l'œuvre salutaire de notre entière régénération.

Le tour de main ecclésiastique est visible dans ces harangues. Les pasteurs étaient des éducateurs. Quelques-uns pourtant restaient fidèles à leurs convictions bernoises. A la Vallée, les deux courants se contrariaient et l'on échangeait quelquefois des propos hautement contradictoires. L. Mogeon.

Donnant, donnant. — Entre deux dames :

— Si vous étiez gentille, vous conseilleriez à votre mari de ne pas tant insister pour retenir le mien au café, quand ils y vont faire leur jass.

— Comme c'est curieux ! j'allais vous en dire autant !

Prudence féminine. — Entre amies :

— Lui as-tu recommandé la discrétion, au moins ?

— Je m'en suis bien gardée. Je ne tenais pas à lui faire comprendre quel intérêt je puis avoir à ce qu'elle n'aille pas le crier sur les toits.

Heureux bambins. — Mme X et Mme Y se rencontrent :

— Mon mari et moi, nous ne nous querellons jamais devant les enfants. Nous les envoyons toujours dehors quand une dispute est sur le point d'éclater.

— Voilà pourquoi ils sont si souvent dans la rue.

L'ORIGINE DU COUVRE-FEU

Lausanne, le 17 octobre 1920.

Mon cher Conteur,

Un de tes collaborateurs demande pourquoi il est d'usage, dans certaines communes vaudoises, de mettre en branle une cloche à neuf ou dix heures du soir. Permetts-moi de donner quelques explications sur cette sonnerie appelée couvre-feu.

Il faut remarquer tout d'abord que l'expression *sonner le couvre-feu* est courante en français. Cela nous montre déjà que l'usage n'est pas particulier à certaines communes vaudoises, mais était général en France, à l'époque où l'expression s'est formée. Il est probable qu'il a été général aussi dans le Pays de Vaud et qu'il a disparu en partie avec les changements politiques et sociaux.

Le couvre-feu, coup de cloche qui marquait l'heure de se retirer chez soi et d'éteindre feu et lumière, est un usage fort ancien. Il existait en Angleterre du temps de Guillaume-le-Conquérant (1066), qui l'introduisit, dit-on, comme mesure de police, pour interdire aux Saxons conquis de sortir de leurs maisons pendant la nuit. C'était une des applications de ce qu'on appelle aujourd'hui l'état de siège.

En France, on trouve cet usage établi dès le treizième siècle. Un extrait des statuts du Collège de justice enjoint de fermer la porte à clé et de sonner la cloche de façon qu'elle retentisse dans tout Paris sitôt la nuit tombée. Nous voyons, dans d'autres documents, que les diverses églises de la capitale sonnaient le couvre-feu les unes après les autres. Ainsi le couvre-feu de Notre-Dame avait lieu à sept heures ; celui de la Sorbonne était sonné de neuf heures à neuf heures et demie.

Dans les villes françaises, le couvre-feu impliquait certaines mesures de police sur lesquelles les ordonnances du Châtelet nous renseignent complètement :

Au moment du couvre-feu, la gent qu'on appelle par un euphémisme poétique le *bataillon de Cythère*, était tenue de rentrer dans ses quartiers et d'en éteindre les lumières : la prostitution nocturne n'était pas tolérée dans les rues. A une autre époque, c'était aussi le moment où les habitants devaient allumer des lanternes pour éclairer les rues de la capitale, où n'existait pas encore l'éclairage public.

C'était l'heure également où les artisans de certaines corporations étaient tenus de cesser le travail. Dans le *Livre des métiers* du prévôt de Paris, Etienne Boileau, qui date fort probablement de l'année 1268, nous lisons ceci, dont je modernise l'orthographe pour en faciliter la compréhension :

« Nul crépiner (ouvrier tissant la crépine) ne doit ouvrir (travailler) ou faire ouvrir en nulle saison après que l'heure du couvre-feu est sonnée à Saint-Merry. »

Il est évident que l'usage du couvre-feu était répandu dans presque toute l'Europe, puisque nous trouvons en anglais le mot *curfew-bell*, en italien celui de *coprifuoco* et, en allemand, celui de *Feierabend-glocke*, qui ont la même signification.

Il serait très intéressant de rechercher à quelle époque s'est introduite cette coutume dans l'ancien Pays de Vaud, mais ça doit être, me semble-t-il, une recherche assez difficile.

Quant aux circonstances qui ont fait naître cette mesure de police, on peut les voir dans l'état d'insécurité des villes du moyen-âge, la peur des malfaiteurs, des coupeurs de bourses et des tire-laines, peut-être aussi dans la crainte des incendies, très fréquents au bon vieux temps du couvre-feu.

Henri Sensine.

Dans un buffet de gare. — Deux messieurs se croisent :

— Tiens, quelle rencontre ! Car je vous reconnais, monsieur. Du moins votre pardessus m'est-il familier. Sauf erreur, en effet, il me semble bien l'avoir vu, ici même, il y a trois mois.

— Vous vous trompez, monsieur. Je ne le portais pas alors.

— Non, mais c'est moi qui le portais.

FAVEY ET GROGNUZ

Nous rappelons que les abonnés au **CONTEUR VAUDOIS** peuvent se procurer au prix réduit de 3 fr. la jolie édition illustrée de Favey et Grognuz, et cela jusqu'à fin courant, en s'adressant à l'administration, Pré-du-Marché, 9.



PAS SI MAUVAIS QUE ÇA !

A PRES tout, les hommes sont meilleurs qu'on ne le croit. Il y a chez tout homme un fond de bonté qui sommeille. Il faut parfois creuser profond pour le trouver et crier fort pour le réveiller. Soit ! Eh ! qu'importe, il est toujours agréable de savoir qu'il existe et qu'à l'occasion...

Nous en avons eu, l'autre soir, au Théâtre, une preuve frappante. On jouait le *Courrier de Lyon*, un vieux drame, très bien fait, genre admis, et qui eut jadis son heure de grande vogue. Salle archi-comble. Les spectateurs étaient tout yeux, tout oreilles. Le rideau levé, on eût entendu voler une mouche.

On connaît l'histoire. Très impressionnante. D'autant plus que c'est l'évocation d'un fait réel, vécu. Il passionna les populations il y a un siècle et demi. L'adaptation à la scène émeut encore les foules qui se pressent dans les théâtres où l'on joue cette pièce.

Eh ! bien, on dira ce qu'on voudra, mais ce n'est certes pas le spectacle le moins attrayant que celui de cette salle vibrante, vivant avec plus d'intensité encore que les interprètes, l'action qui se déroule sur le plateau. Avec quel intérêt soutenu et sympathique les yeux suivent le jeu du personnage qui a le beau rôle : avec quelle haine, croissante d'acte en acte, ils poursuivent les fourberies du « traître ». Et dans les scènes émouvantes, voyez ce doigt qui, timidement, et sous prétexte de relever une mèche de cheveux rebelle ou de tordre la moustache, se glisse furtivement au coin de l'œil pour y arrêter la larme prête à couler. Et ces mouchoirs qui, soudain, sortent de toutes les poches comme si, tout à coup, une maligne épidémie de coryza s'était abattue sur la salle. Ecoutez surtout ces applaudissements, ces bravos dont la sincérité et la chaleur égalent la spontanéité, et qui saluent le triomphe du bien sur le mal, de la loyauté sur la perfidie ; de même que ces imprécations irrépressibles contre les agissements scélérats du personnage damné. Ne sont-ce pas là des témoignages éloquentes de ce fond de bonté dont nous parlons plus haut ?

Ah ! sans doute, ces réserves de bonté et d'honnêteté qui se manifestent en pure perte dans les salles de spectacles, pour ou contre des vertus ou des vices imaginaires seraient bien plus utiles et bien-faisantes dans la vie réelle, où il semble qu'elles soient à jamais épuisées. Que voulez-vous, il faut demander aux acteurs leur secret. L'homme ou les hommes assez habiles pour faire sortir ces réserves de leurs traiteries ne sont pas encore venus, paraît-il. Patients.

Mais, en attendant, ne désespérons pas de l'humanité ; n'allons pas toujours crier que les hommes sont méchants, qu'ils ne valent rien. Ils valent mieux qu'on ne pense, même les plus mauvais. Faisons-leur encore un peu de crédit.

Ce n'est pas à dire toutefois qu'avec eux il ne faille pas avoir toujours l'œil ouvert. J. M.

« BOURG ST-MAURICE »

Samedi dernier, un public choisi se pressait au Grand Théâtre pour la première de *Bourg St-Maurice*, la nouvelle pièce de M. F. Chavannes, et les spectateurs applaudirent chaleureusement l'auteur, réclamé au dernier acte, ainsi que ses interprètes, la troupe Pitoëff.

Il serait difficile de raconter la pièce, qui, plutôt qu'une aventure suivie, est une succession de tableaux colorés et pleins de vie, reliés par l'amour du beau Tarinet et de la riche héritière Gabrielle. Toute la vie d'une petite ville du Valais fait le fond, avec quelques personnages représentatifs : un conseiller que la vanité rend grotesque, quelques femmes affairées et babillardes, deux gendarmes, un bossu poète et simple d'esprit.